



Prévention des risques liés aux légionelles



Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (tours aéroréfrigérantes)

**votre partenaire
en maîtrise des risques**

FP 44 08-07

La *legionella pneumophila* est la principale bactérie qui peut être la cause d'infection bactérienne respiratoire entraînant parfois la mort. Chaque année, des cas de légionellose sont constatés en France et dans le monde. La contamination est possible par inhalation de fines particules d'aérosols.

Les *legionella* sont des bactéries naturelles qui peuvent proliférer dans des installations comportant de l'eau. Plusieurs facteurs sont favorables à leur développement :

- température de l'eau comprise entre 25 et 45 °C ;
- eau calme (faible circulation ou eau stagnante) ;
- dépôts de tartre ou présence d'algues favorisant le développement des bactéries.

Dans le cadre de la lutte contre la légionellose, les pouvoirs publics ont mis en place diverses dispositions visant à limiter le risque de prolifération des légionelles dans l'atmosphère.



SOCOTEC spécialiste de la prévention des risques est à vos côtés pour vous assister dans la mise en place de ces dispositions :

Contrôle réglementaire :

Deux arrêtés ministériels du 13 décembre 2004 fixent les dispositions à respecter pour les installations de refroidissement dans un flux d'air, notamment ces arrêtés imposent un contrôle, par un organisme agréé, dans le mois qui suit la mise en service puis au moins tous les deux ans (tous les ans pour les installations dont l'arrêt annuel est impossible). En outre, lorsqu'une analyse d'eau met en évidence un dépassement du seuil de concentration en légionelles supérieur ou égal à 100 000 UFC/L* d'eau, un contrôle doit être réalisé dans les 12 mois qui suivent l'analyse.

Socotec SA et Socotec Industries sont agréés pour effectuer ces contrôles :

- ▶ un examen visuel des installations portant sur :
 - les règles implantation et d'accessibilité des installations,
 - les dispositions relatives à la protection du personnel,
 - la présence d'un dispositif permettant d'éviter le retour d'eaux polluées,
 - l'état de bon fonctionnement des équipements de traitement d'eau.
- ▶ un examen documentaire portant sur :
 - l'enregistrement des dispositions générales relatives à la conception, l'entretien préventif, au nettoyage et à la désinfection des installations.

www.socotec.fr

- l'enregistrement de l'organisation de la formation du personnel,
- la réalisation de l'analyse de risque et l'effectivité de la révision,
- le suivi dans un plan d'entretien formalisé du nettoyage et de la désinfection des installations,
- le suivi dans un plan de surveillance formalisé, de l'efficacité du nettoyage et de la désinfection des installations,
- la tenue du carnet du suivi des interventions réalisées sur les installations.

Analyse méthodique des risques :

Préalablement au premier contrôle réglementaire, puis, régulièrement, une analyse méthodique de risques de développement des légionelles doit être menée par le chef d'établissement.

Afin d'identifier les facteurs de risques de proliférations bactériennes spécifiques à l'installation et de proposer des mesures préventives adaptées, l'analyse doit s'appuyer sur les compétences de l'ensemble des personnels participant à la gestion de l'installation y compris les sous-traitants.

Socotec vous propose une démarche de progrès par une assistance technique à l'élaboration de l'analyse méthodique des risques basée sur la méthode HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Point).

*UFC/L : Unité formant colonies par litre



3 avenue du Centre
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines CEDEX
téléphone : 01 30 12 80 00
télécopie : 01 30 12 82 61